

Communiqué du Regulatory Board n° 4/2019

du 13 mai 2019

Abrogation des réglementations de SIX Corporate Bonds AG suite à la fin de son exploitation en tant que système multilatéral de négociation.

I Contexte

Le 10 décembre 2018, l'arrêt de l'exploitation du système multilatéral de négociation SIX Corporate Bonds AG a été décidé et mis en œuvre le 15 janvier 2019.

II Abrogation

Suite à l'arrêt de l'exploitation, l'ensemble des réglementations relatives aux participants et aux émetteurs de SIX Corporate Bonds AG sont abrogées à partir du 13 mai 2019:

- Rule Book
- Directive 1: Admission of Participants
- Directive 2: Technical Connectivity
- Directive 3: Trading
- Directive 4: Market Control
- Directive 5: Market Information
- Rules for the Admission to Trading of International Bonds on SIX Corporate Bonds AG

Les [Communiqués du Regulatory Board](#) sont disponibles sur internet en français, allemand et anglais.